



# Conseil d'administration

353<sup>e</sup> session, Genève, 10-20 mars 2025

## Section de l'élaboration des politiques

POL

### Segment de la coopération pour le développement

**Date:** 11 février 2025

**Original:** anglais

Sixième question à l'ordre du jour

## Appui de l'OIT à l'intervention d'urgence face à la crise au Liban

### Objet du document

Le présent document fait le point sur les travaux de l'OIT au Liban et sur l'action menée par l'Organisation en réponse à la crise, notamment à la suite du cessez-le-feu de fin novembre 2024 et en vue du relèvement et de la reconstruction. Le Conseil d'administration est invité à: *a)* prendre note des informations présentées au sujet de la contribution du Bureau à l'intervention de crise et au relèvement du pays après le conflit; *b)* faire part de sa satisfaction quant à l'accord de cessez-le-feu et appeler au respect des obligations qui en découlent; *c)* demander au Bureau de réaliser une évaluation du marché du travail et de continuer d'aider au relèvement du Liban, en collaboration avec le gouvernement du pays et les partenaires sociaux; *d)* appeler les États Membres à contribuer au plan d'aide de l'OIT pour le relèvement du Liban (voir le projet de décision au paragraphe 18).

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat:** Aucun.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

**Documents connexes:** [GB.352/INS/19/7](#).



## ► Point sur la crise au Liban

---

1. L'accord de cessez-le-feu du 27 novembre 2024 entre Israël et le Liban a imposé une trêve de 60 jours et établi un mécanisme permettant de surveiller le retrait des forces israéliennes, qui devaient quitter le sud du Liban, et celui des forces du Hezbollah, qui devaient se replier au nord du fleuve Litani. Malgré de fréquentes violations du cessez-le-feu, la plupart des personnes déplacées ont pu rentrer chez elles, mais beaucoup d'entre elles ont retrouvé leur logement détruit ou endommagé. À la mi-janvier, il restait plus de 100 000 personnes déplacées. Le 26 janvier 2025, les États-Unis d'Amérique ont annoncé que l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban serait prorogé jusqu'au 18 février.
2. Depuis le début de l'hiver, la situation humanitaire demeure complexe au Liban. La population pâtit de la destruction généralisée des habitations et des infrastructures essentielles, de la perturbation des services essentiels, des risques liés aux engins explosifs et de l'insuffisance des moyens de subsistance. La production agricole a été gravement touchée et sa reprise est compliquée par le manque d'intrants agricoles, une pénurie de main-d'œuvre et l'absence de marchés. Des efforts continuent d'être déployés pour assurer aussi bien une aide humanitaire immédiate qu'un appui au relèvement à long terme, dans la perspective d'une cessation définitive des hostilités à l'issue du cessez-le-feu de 60 jours.
3. Les conséquences économiques de la guerre sont profondes et multidimensionnelles, tout particulièrement pour les micro, petites et moyennes entreprises. Ces sociétés, qui représentent environ 90 pour cent des entreprises du pays, voient leurs opérations entravées par la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la perte de biens, l'endommagement des infrastructures, la réduction de la demande des consommateurs et le manque d'accès au financement, qui ont contraint nombre d'entre elles à fermer leurs portes ou à procéder à des licenciements. Elles ont besoin d'un appui pour se reconstruire et relancer ou poursuivre leurs activités. Au total, il est estimé que 689 000 personnes étaient employées dans les sept secteurs les plus durement frappés <sup>1</sup>. Dans les zones les plus touchées, les travailleurs ont soit perdu leur emploi (à titre provisoire ou définitif), soit risquent sérieusement de le perdre ou de voir leurs revenus baisser. La très grande majorité des travailleurs lésés sont des hommes (584 000, contre 104 000 femmes). Le taux de chômage national devrait encore augmenter selon les estimations, qui tablaient sur un taux de 32 pour cent pour la fin de 2024.
4. La chute du régime Assad dans la République arabe syrienne voisine et la mise en place d'un gouvernement de transition dans la capitale, Damas, représentent un changement majeur qui aura également de fortes répercussions sur le marché du travail au Liban. Un grand nombre de ressortissants libanais et syriens (90 000 selon les estimations) ont quitté la République arabe syrienne pour gagner le Liban depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, tandis qu'un nombre relativement modeste de réfugiés syriens sont retournés dans leur pays (125 000 depuis l'ensemble des pays voisins, selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Agriculture; construction; industrie manufacturière; transport et entreposage; hébergement et restauration; commerce de gros et de détail; arts et divertissement.

<sup>2</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, «[Regional Flash Update #9 - Syria Situation Crisis \(10 January 2025\)](#)».

5. Le secteur de la construction devrait jouer un rôle vital dans le relèvement et la reconstruction du Liban, ce qui pourrait favoriser la création d'emplois, mais il sera impératif d'agir face au grand nombre d'emplois informels et aux mauvaises conditions de travail qui y sont courantes, afin de garantir l'accès à des moyens de subsistance durables et décents. Traditionnellement, la construction et l'agriculture sont les secteurs de l'économie libanaise où les travailleurs syriens jouent un rôle essentiel. Par conséquent, si ces travailleurs devaient s'avérer nombreux à quitter le pays, de graves pénuries de main-d'œuvre risqueraient de s'ensuivre et d'entraver les efforts de relèvement. Il faudra alors mener des stratégies efficaces pour attirer et former des travailleurs locaux ou étrangers qui puissent combler ces graves déficits.
6. Deux ans après la formation d'un gouvernement de transition, le Parlement libanais a élu un président le 9 janvier 2025, qui a à son tour nommé un premier ministre. Le premier ministre désigné s'emploie à former un gouvernement complet. Il est attendu du nouveau gouvernement qu'il accorde la priorité à l'effort de reconstruction du pays et qu'il propose des réformes qui lui permettraient de débloquer une aide financière vitale de la communauté internationale, afin de financer non seulement l'action humanitaire et la reconstruction des infrastructures endommagées par la guerre, mais également un programme de réformes structurelles.

## ► Action de l'OIT: Faits saillants et résultats obtenus

---

### Protection sociale

7. En partenariat avec le ministère des Affaires sociales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OIT ont rapidement pris des mesures pour venir en aide aux groupes de population vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap. Grâce au système national existant de prestations d'invalidité, des avances ont pu être versées immédiatement à plus de 27 000 personnes âgées de 15 à 30 ans. En octobre 2024, avec l'appui de donateurs, une prestation complémentaire d'urgence d'un montant de 100 dollars des États-Unis a été versée à plus 5 000 Libanais des zones touchées par la crise, ainsi qu'à 4 603 réfugiés handicapés des zones les plus touchées du pays.
8. En s'appuyant sur le Système de prestations nationales d'invalidité, en novembre et en décembre 2024, l'OIT et l'UNICEF ont aidé le ministère des Affaires sociales à effectuer des transferts monétaires d'urgence aux personnes en situation de handicap de toutes les tranches d'âge qui détenaient une carte de handicap valide. Cette initiative inédite a permis de verser une prestation unique de 100 dollars à 43 000 personnes en utilisant des crédits du budget national affectés aux allocations sociales. Une fois les mécanismes opérationnels ordinaires et d'urgence nécessaires mis en place avec succès, une décision ministérielle a été prise pour élargir, à titre provisoire, l'accès à la prestation nationale d'invalidité de 2025 à d'autres tranches d'âge, jusqu'à l'épuisement des crédits budgétaires affectés aux allocations sociales, d'un montant d'environ 10 millions de dollars.
9. Tout au long de la crise, la stratégie nationale de protection sociale est restée essentielle à la continuité et à l'orientation de l'intervention d'urgence. Malgré l'incertitude qui entoure l'évolution du paysage politique en 2025, cette stratégie continuera d'offrir un outil d'intervention utile et adaptable qui aidera à aligner les mesures de relèvement à court terme sur les objectifs de développement à long terme. Avec le soutien technique de l'OIT et de l'UNICEF, l'entité technique interministérielle responsable de la stratégie travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action commun pour la mise en œuvre en 2025 des initiatives

relevant de la stratégie. En outre, l'OIT et l'UNICEF appuient la création d'un comité directeur pour chacun des piliers de la stratégie, afin de mettre en place des mécanismes de coordination et de gouvernance efficaces.

## Maintien de l'emploi et des moyens de subsistance

10. Dans le cadre des projets qu'elle a réorientés en raison de la crise, l'OIT a mené des initiatives pour répondre à des besoins urgents tout en favorisant les solutions durables. Par exemple, la remise en état de bâtiments publics, notamment d'écoles et d'universités, a permis d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays, de créer des emplois de courte durée offrant des conditions de travail décentes et d'améliorer ces bâtiments dans la perspective de leur utilisation à long terme. Une autre intervention a été menée pour installer des panneaux solaires dans six établissements de formation professionnelle et agricole qui servent d'abris, ce qui a permis non seulement d'y assurer une alimentation électrique stable, mais également de créer des possibilités d'apprentissage en situation de travail pour les participants, outre les avantages que les élèves en retireront à terme, lorsque les écoles ne serviront plus d'abris.
11. En outre, les personnes ayant bénéficié de formations certifiées par l'OIT ont pu obtenir un revenu à court terme et acquérir une expérience pratique et des compétences essentielles dans le secteur des énergies renouvelables, améliorant ainsi leur employabilité. De même, l'hiver, les activités d'appui ont notamment consisté à distribuer des trousseaux de couture et des kits de matériel aux populations vulnérables et à leur dispenser une formation professionnelle de couture, axée en particulier sur les vêtements d'hiver, de sorte que les réfugiés syriens et les membres des communautés d'accueil libanaises puissent à la fois se protéger contre le froid hivernal et acquérir des compétences précieuses pour améliorer leur autonomie et leurs perspectives d'emploi.
12. À l'issue d'une évaluation rapide de l'impact du conflit sur le secteur agricole du Liban, un appui ciblé a été apporté à quelque 360 agriculteurs et travailleurs agricoles pour les aider à faire face aux perturbations graves que cause la crise actuelle dans des chaînes de valeur essentielles. Il s'agissait de leur fournir des intrants agricoles, une assistance technique et des possibilités d'emploi à court terme, de manière à leur garantir immédiatement des moyens de subsistance et à assurer la continuité de la production alimentaire. Le BIT réalise actuellement une autre évaluation rapide, en collaboration avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, pour comprendre les incidences de la guerre sur les entreprises et les travailleurs, l'idée étant de formuler des recommandations fondées sur des données probantes pour favoriser l'accès aux moyens de subsistance, la reprise de l'emploi et la continuité des activités économiques, particulièrement dans les micro, petites et moyennes entreprises. Les résultats de l'évaluation doivent permettre de recenser les difficultés, les priorités et les besoins clés des travailleurs et des entreprises dans tout le pays, afin d'éclairer la programmation des activités de l'OIT en faveur du relèvement après le conflit.
13. Parallèlement, l'OIT travaille avec les mandants tripartites pour faciliter la prise en compte, dans les politiques et plans pertinents en faveur du relèvement économique, des besoins du secteur privé pour une reprise durable et la création d'emplois. L'Organisation a aidé la principale organisation d'employeurs du pays, l'Association des industriels libanais (ALI), à déployer de nouveaux services et à mettre à l'essai certaines initiatives. L'ALI a élaboré un plan d'appui à la résilience face aux crises et aux situations d'urgence qui a pour objectif d'apporter une aide immédiate à ses membres, de manière à accroître sa capacité d'action face à la crise et à promouvoir un relèvement économique durable. L'ALI s'emploie, entre autres, à renforcer les liens avec le secteur humanitaire en fournissant à ses membres un service spécialement

destiné à les renseigner sur les principaux articles, équipements, fournitures et services que les grands acteurs humanitaires cherchent à acquérir, ainsi qu'à réunir des informations et des outils concrets pour les aider à participer aux procédures d'appel d'offres et à fournir des produits à ces entités. L'ALI a intensifié son action de communication et de sensibilisation et met actuellement à jour son programme stratégique, en y résumant la contribution qu'elle entend apporter au relèvement économique du pays.

## ► Perspectives

---

14. Après avoir déployé des efforts considérables pour réorienter ses programmes au Liban en réponse au déplacement massif de la population, l'OIT s'emploie à revenir progressivement à son programme de travail antérieur, en consultation avec ses mandants, et tiendra compte dans ce contexte des priorités qui seront définies par le nouveau gouvernement. Elle prêter une grande attention à la reconstruction dans les zones touchées par le conflit, par exemple dans le cadre de son programme d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre, qui contribuera à reconstruire les infrastructures tout en créant des emplois au Liban.
15. À la suite de l'élection du président puis de la nomination du premier ministre à la mi-janvier, le nouveau gouvernement devrait donner un nouvel élan aux efforts de réforme. L'OIT est bien placée pour aider les mandants du Liban à participer à un processus de réforme et rebâtir les services publics et les systèmes nationaux. Ses travaux sur la protection sociale visent toujours essentiellement à permettre l'application de la stratégie nationale de protection sociale, qui porte notamment sur la réforme des retraites et le financement des soins de santé. L'OIT travaille avec une organisation d'employeurs pour favoriser le développement des compétences et la continuité des activités économiques, et avec l'ensemble des mandats tripartites pour élaborer une feuille de route à l'appui de la formalisation dans certains secteurs. Ces travaux pourront servir de fondement à l'action à mener par la suite.
16. Au niveau régional, les changements survenus en République arabe syrienne sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le Liban. Le Bureau s'efforce de prévoir dans quelle mesure et à quel moment les réfugiés syriens retourneront dans leur pays et de déterminer le type de soutien dont ils pourraient avoir besoin pendant qu'ils se trouvent encore au Liban, ainsi que la manière dont l'OIT pourrait les soutenir à leur retour en République arabe syrienne. Il a déjà commencé à travailler avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés pour recenser les compétences des réfugiés. Le Bureau continuera également de soutenir le Liban, qui fait traditionnellement appel à des travailleurs syriens pour pourvoir les emplois peu qualifiés dans des secteurs tels que la construction et l'agriculture, en l'aidant à faire face aux pénuries de main-d'œuvre qui pourraient résulter du départ de ces travailleurs.
17. L'OIT dialogue depuis la mi-décembre avec les nouvelles autorités intérimaires de la République arabe syrienne et cherche à présent à donner davantage d'ampleur au programme ciblé qu'il mène dans ce pays, dans le cadre de l'intervention plus vaste menée à l'échelle du système des Nations Unies. L'action prévue en faveur du relèvement et de la reconstruction de la République arabe syrienne devrait également créer des possibilités pour le Liban, puisque l'évolution du contexte régional améliorera considérablement les possibilités de commerce et d'investissement.

## ► **Projet de décision**

---

**18. Le Conseil d'administration:**

- a) prend note des informations présentées dans le document GB.353/POL/6 au sujet de la contribution du Bureau à l'intervention de crise et au relèvement du Liban après le conflit;**
- b) accueille avec satisfaction l'accord de cessez-le-feu et appelle au respect des obligations qui en découlent;**
- c) demande au Bureau de réaliser une évaluation du marché du travail et de continuer d'appuyer le relèvement, en collaboration avec le gouvernement du Liban et les partenaires sociaux;**
- d) appelle les États Membres à contribuer au plan d'aide de l'OIT pour le relèvement du Liban.**